

2021/0068

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le 27 MAI 2021 SLO

ID : 059-215900358-20210527-20210527\_A00069-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.CHATELAIN.CHRETIEN.WERY.  
JOSSET.RAVIDAT.ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.MALINGRE.

Absents ayant donné procuration : M. COQUELET à M. BADIDI.  
Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absente excusée : Mme SALLA.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : RESULTAT DE L'ANALYSE DU MARCHE DES TRAVAUX DE  
RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE.**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que la commune a lancé le marché des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle.

Le type de marché est un MAPA (marché à procédure adaptée) supérieur à 90 000,00 euros H.T.

Ce marché est divisé en 4 lots :

- Lot 1 : gros œuvre ;
- Lot 2 : VRD ;
- Lot 3 : électricité, courants forts et faibles ;
- Lot 4 : Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires.

La date de publication au journal d'annonce légale fut le 30 avril 2021.

La date de remise des offres a été définie le 17 mai 2021 à 12 heures.

5 candidats ont déposé une offre et la commission d'appel d'offres s'est réunie le samedi 22 mai 2021 à 09 heures et le lundi 24 mai à 16 heures afin de prendre connaissance du résultat de l'analyse effectuée par le maître d'œuvre (architecte hyperbole) et pour leur permettre d'émettre leurs décisions sur les candidats à retenir pour chaque lot.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres, pour chaque lot, avec l'annonce du candidat retenu par lot et des options qui ont été présentées.

## Suite de la délibération 2021/0068

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Accepte** les candidats retenus avec les montants suivants :

- Lot 1 gros œuvre : l'offre de l'entreprise TOMMASINI CONSTRUCTION est retenue pour un montant de 691 852,41 euros H.T. ;
- Lot 2 VRD : l'offre de l'entreprise LORBAN est retenue pour un montant de 124 997,00 euros H.T. ;
- Lot 3 électricité, courants forts et faibles : l'offre de base de l'entreprise B2V Electricité est retenue pour un montant de 76 700,00 euros H.T., avec les options suivantes :
  - PSE1 alarme intrusion*, retenue pour un montant de 3 572,00 euros H.T. ;
  - PSE2 distribution de l'heure* – non retenue ;
  - PSE3 alarme technique*, retenue pour un montant de 1 104,00 euros H.T. ;
  - PSE4 réseau TV/FM* – non retenue ;
  - PSE5 alimentation du système de refroidissement de la ventilation*, retenue pour un montant de 1 104,00 euros H.T. ;
  - PSE6 vidéophonie*, l'option sera retenue pour un montant de 2 971,00 euros H.T., si la commune obtient l'octroi de la subvention FIPD 2021 déposée le 16 février 2021 ;
  - PSE7 contrôle d'accès*, l'option sera retenue pour un montant de 4 974,00 euros H.T., si la commune obtient l'octroi de la subvention FIPD 2021 déposée le 16 février 2021 ;
  - PSE8 vidéo protection*, retenue pour un montant de 3 595,00 euros H.T. ;
- Lot 4 chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires : l'offre de base de l'entreprise SERVAIS est retenue pour un montant de 94 480,00 euros H.T., avec les options suivantes :
  - PSE1 remplacement des radiateurs*, retenue pour un montant de 16 270,22 euros H.T. ;
  - PSE2 remontée des données sur le WEB*, retenue pour un montant de 15 499,60 euros H.T. ;
  - PSE3 batteries de rafraîchissement sur la ventilation des classes*, retenue pour un montant de 10 790,02 euros H.T.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le 27 MAI 2021

Le Maire

